

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **6 AOÛT 2018** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Christian CÔTÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

18,173 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

18,174 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

- 19.1 Politique régissant l'octroi des subventions pour l'installation des bornes pour les véhicules électriques – Modification;
- 19.2 Branchement du puits n° 2.

18-136 RÉSOLUTION NO 18-136 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

18,175 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 3 juillet 2018.

18-137 RÉSOLUTION NO 18-137 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 juillet 2018 tel que présenté.

18,176 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Élisabeth L'Espérance et monsieur Mario Dupuis expliquent aux membres du conseil où ils en sont dans leur projet de développement domiciliaire.

Monsieur Michel Bessette explique que, suite aux travaux effectués dans les côtes menant à la rue des Opales, il y a plus de circulation devant chez lui et sur sa propriété. Il veut s'assurer que l'OSBL « Domaine des deux côtes » va couper les arbres devant chez lui pour que les gens passent sur la rue et non sur son terrain.

18,177 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Alain Ducharme informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls et que cette dernière veut ajouter d'autres programmes incitatifs pour les terrains du parc industriel.

18,178 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, de la bibliothèque et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session.

18,179 COMPTES DU MOIS

18-138 RÉSOLUTION NO 18-138 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE UN DOLLARS ET QUARANTE-TROIS CENTS (270 001,43 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

18,180 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

18,181 RUE DES CÈDRES

18,181.1 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR

18-139 RÉSOLUTION NO 18-139 DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DES CÈDRES SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE 955 INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls désire continuer le développement domiciliaire sur son territoire;
- 2 La Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. est à vendre ses terrains situés dans le prolongement de la rue des Cèdres au promoteur Développement Domiciliaire 955 inc.;
- 3 Le promoteur désire que la ville prenne en charge la construction de la rue, du bassin de rétention et du poste de pompage;
- 4 Il y a lieu que la ville signe une entente avec le promoteur pour établir les obligations de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une « Entente relative à des travaux municipaux 2018 » avec le promoteur Développement Domiciliaire 955 inc. pour les travaux de construction du prolongement de la rue des Cèdres, du bassin de rétention et la station de pompage, tel que présenté au conseil le par courriel le 11 juillet 2018.
- 2- **SIGNATAIRES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Mme Renée Beauregard de Développement Domiciliaire 955 inc.

18,181.2 APPEL D'OFFRES

18-140

RÉSOLUTION NO 18-140 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA RUE, DU BASSIN DE RÉTENTION ET DE LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 18-139, la Ville est autorisée à signer une entente avec le promoteur pour le développement de la rue des Cèdres;
- 2 Il y a lieu que la ville lance un appel d'offres pour les travaux de construction de la rue, du bassin de rétention et de la station de pompage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la directrice générale à déposer les documents d'appels d'offres, préparés par les Services exp, sur le site SEAO pour les travaux de construction du prolongement de la rue des Cèdres, du bassin de rétention et de la station de pompage dès qu'ils seront prêts.

18,182 RUESÉCURE

La directrice générale présente le rapport préliminaire « Partie 1 – Mesures à court terme » préparé par Ruesécure concernant la sécurité des écoliers aux abords de l'école Cascatelle.

Il est convenu d'attendre le retour au travail du personnel de l'école pour leur présenter ce projet et convenir des mesures à prendre.

18,183 CONDITION DE TRAVAIL – Heidi Bédard

Ce point est reporté à une prochaine session.

18,184 DOMAINE DES DEUX CÔTES

18,184.1 PAIEMENT

18-141 RÉSOLUTION NO 18-141 DOMAINE DES DEUX CÔTES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution 18-86, la ville accordait un montant de 24 000 \$ au Domaine des Deux Côtes pour l'entretien de 2 côtes;
- 2 Le Domaine des deux côtes a présenté, tel que requis, les factures pour ces travaux;
- 3 Il y a lieu que la ville verse le montant prévu;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser la somme de **VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000,00 \$)** au Domaine des Deux Côtes pour les travaux d'entretien de 2 côtes, le tout tel que prévu à la résolution 18-86.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Domaine des Deux Côtes.

18,184.2 NOM DE RUE

18-142 RÉSOLUTION NO 18-142 SECTEUR DES JOYAUX NOMINATION DE LA RUE JADE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Domaine des Deux Côtes a procédé à l'entretien de 2 côtes, dont l'une devient une rue donnant l'accès à la rue des Opales;
- 2 Il y a lieu que la ville donne un nom à cette rue privée qui est située dans le secteur des Joyaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme la rue créée par l'aménagement de la côte dans le secteur des Joyaux sur les lots 5 741 485 et 5 741 056, « rue Jade ».

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission de Toponymie.

18,185 SOUMISSIONS POUR PANNEAU ÉLECTRIQUE MOBILE

18-143 RÉSOLUTION 18-143 ACHAT D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE MOBILE

CONSIDÉRANT :

- 1 Le panneau électrique mobile utilisé lors d'activités au parc municipal est désuet et que le panneau électrique auquel ce panneau mobile est branché n'a plus la capacité suffisante et qu'il faut augmenter le nombre d'ampères;
- 2 La firme Électro Kingsey inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Électro Kingsey inc. un panneau électrique mobile, le tout tel que prévu à la soumission no 5891, du 26 juin 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (2 750,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Électro Kingsey inc.

18,186 « AUBERGE » – COIN ROUTE 116 ET BOULEVARD KINGSEY À DANVILLE

18-144 RÉSOLUTION NO 18-144 DEMANDE À LA VILLE DE DANVILLE CONCERNANT « L'AUBERGE » SITUÉ SUR LA ROUTE 116 À L'INTERSECTION DU BOULEVARD KINGSEY

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs personnes s'adressent à la ville pour lui faire part de l'état de l'immeuble situé sur la route 116, à Danville, à l'intersection du boulevard Kingsey, dont la piscine creusée non clôturée;
- 2 Le Service de sécurité incendie de la ville a également remarqué des lacunes à la sécurité de cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de demander à la Ville de Danville de procéder, si possible, à des vérifications pour s'assurer de la sécurité et de la conformité des lieux de l'immeuble situé sur la route 116 à l'intersection du boulevard Kingsey.

18,187 AVIS DE MOTION – Projet de règlement amendant le règlement de zonage no 09-02

**AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-02**

Le conseiller **Alain DUCHARME** donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De modifier le plan de zonage en vue de prolonger le développement du secteur de la rue des Cèdres ;
- De modifier la grille des normes au zonage afin d'ajouter la zone 12-H et ces usages.
- D'apporter une révision concernant les normes relatives aux accessoires.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

18,188 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJETS

18,188.1 RÈGLEMENT RELATIF À L'AUTORISATION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'INSTALLATION SEPTIQUE À TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

**AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À
L'AUTORISATION, L'UTILISATION ET
L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'INSTALLATION
SEPTIQUE À TRAITEMENT TERTIAIRE DE
DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Le conseiller **Dominic LAQUERRE** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement relatif à l'autorisation, l'utilisation et l'entretien des systèmes d'installation septique à traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la ville de Kingsey Falls.**

Un projet de règlement est déposé.

18,188.2 RÈGLEMENT DE TARIFICATION RELIÉE À L'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT VISÉ AUX ARTICLES 11.1, 16.1, 87.7 ou 87.13 DU RÈGLEMENT Q-2, r.22

**AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION
RELIÉE À L'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME DE
TRAITEMENT VISÉ AUX ARTICLES 11.1,
16.1, 87.7 ou 87.13 DU RÈGLEMENT Q-2, r.22**

Le conseiller **Dominic LAQUERRE** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement de tarification reliée à l'entretien d'un système de traitement visé aux articles 11.1, 16.1, 87.7 ou 87.13 du règlement Q-2, r.22.**

Un projet de règlement est déposé.

18,189 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 18-09 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce point est reporté à une prochaine session.

18,190 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NO 18-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-02

18-145 **RÉSOLUTION NO 18-145**
ADOPTION DU PREMIER PROJET DU
RÈGLEMENT NO 18-12 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-02 DE
LA VILLE DE KINGSEY FALLS ET FIXANT LA
DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet du règlement no 18-12 Règlement amendant le règlement de zonage no 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

Le présent projet de règlement n°18-12 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De modifier le plan de zonage en vue de prolonger le développement du secteur de la rue des Cèdres ;
- De modifier la grille des normes au zonage afin d'ajouter la zone 12-H et ces usages.
- D'apporter une révision concernant les normes relatives aux accessoires.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 septembre 2018, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

18,191 AFFAIRES NOUVELLES

18,191.1 POLITIQUE RÉGISSANT L'OCTROI DES SUBVENTIONS
POUR L'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE
POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES – Modification

18-146 **RÉSOLUTION NO 18-146**
MODIFICATION À LA POLITIQUE RÉGISSANT
L'OCTROI DES SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION
DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 18-112, le conseil municipal a adopté une politique régissant l'octroi des subventions pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques;
- 2 Suite à la mise en application de cette politique, il y a lieu d'y apporter des modifications pour enlever l'obligation pour le demandeur d'être propriétaire d'un véhicule électrique ou hybride branchable;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MODIFICATIONS.** Les modifications suivantes sont apportées à la Politique régissant l'octroi des subventions pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques :

Article 4. Admissibilité

Le premier paragraphe est remplacé par le paragraphe suivant :

« Sont admissibles à une subvention, les personnes physiques, domiciliées sur le territoire de la Ville de Kingsey Falls ayant installé une borne de recharge à leur domicile. »

Article 5. Demande de remboursement

b) Formulaire

Enlever le point : « Une copie du certificat d'immatriculation en vigueur du véhicule visé au nom du demandeur. »

Annexe A – Formulaire

Documents à joindre : enlever le point « Copie du certificat d'immatriculation en vigueur du véhicule associé à borne ».

18,191.2 BRANCHEMENT DU PUIITS N° 2

À la demande d'un conseiller, la directrice générale informe les membres du conseil de l'avancement des travaux en vue du branchement du puits n° 2.

On demande à la directrice générale de préparer un échéancier des travaux pour ce branchement.

18,191.3 RÉSIDENCES ST-AIMÉ – Subvention

18-147 RÉSOLUTION NO 18-147 RÉSIDENCES ST-AIMÉ SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des rencontres ont eu lieu entre les représentants du conseil d'administration des Résidences St-Aimé et les membres du conseil municipal relativement à des coupures de subvention du CIUSSS-MCQ aux Résidences St-Aimé ;
- 2 Le conseil d'administration des Résidences St-Aimé fait des démarches auprès de divers organismes pour obtenir un soutien financier;

- 3 Il y a lieu que la ville aide les Résidences St-Aimé à continuer à offrir un lieu sécuritaire pour ses résidents;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI FINANCIER.** La Ville de Kingsey Falls confirme aux Résidences St-Aimé son appui financier pour un montant d'environ **DIX-SEPT MILLE DOLLARS (17 000,00 \$)**. Cet octroi est conditionnel à ce que Les résidence St-Aimé obtiennent du financement de d'autres organismes tel que mentionné lors des rencontres. Cette subvention proviendra d'un programme à déterminer.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Résidences St-Aimé.

18,192 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 45.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

